

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-04-19 / 04

Date de la séance : 19/04/2024

Date de la convocation : 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 26/04/2024

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20240419-D20240419_04-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Contre : 0 Pour : 15 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, ROUSSILLON Julien.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à GUETAT Suzanne
CROUZET Rémy donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia

Excusés : FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, SAUNIER Isabelle

Secrétaire de séance : Pascal CHAUVIN **Rédacteur du compte rendu :** Julien ROUSSILLON

**CHOIX DU PRESTATAIRE
ETUDE PREALABLE DE DIAGNOSTIC EGLISE et MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs désordres sont constatés sur l'ancien et le nouveau clocher de l'église. Avant toute orientation et réalisation de travaux, il convient d'avoir une approche globale et méthodique de ce bâti en se dotant d'une étude préalable de diagnostic.

Une consultation a donc été lancée le 6 mars 2024 pour cette étude (tranche ferme) ainsi que pour la maîtrise d'œuvre qui devrait en découler (tranche optionnelle).

La date limite de remise des offres était fixée au 12 avril 2024. 4 entreprises ont été consultées.

Après analyse des propositions reçues, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
ATELIER ISSHIN	VILLEURBANNE	14 000 € Tranche ferme
		22 000 € Tranche optionnelle

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise ATELIER ISSHIN pour un montant total HT de 14 000 € (tranche ferme) et 22 000 € (tranche optionnelle)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



Le secrétaire de séance
P. CHAUVIN

